

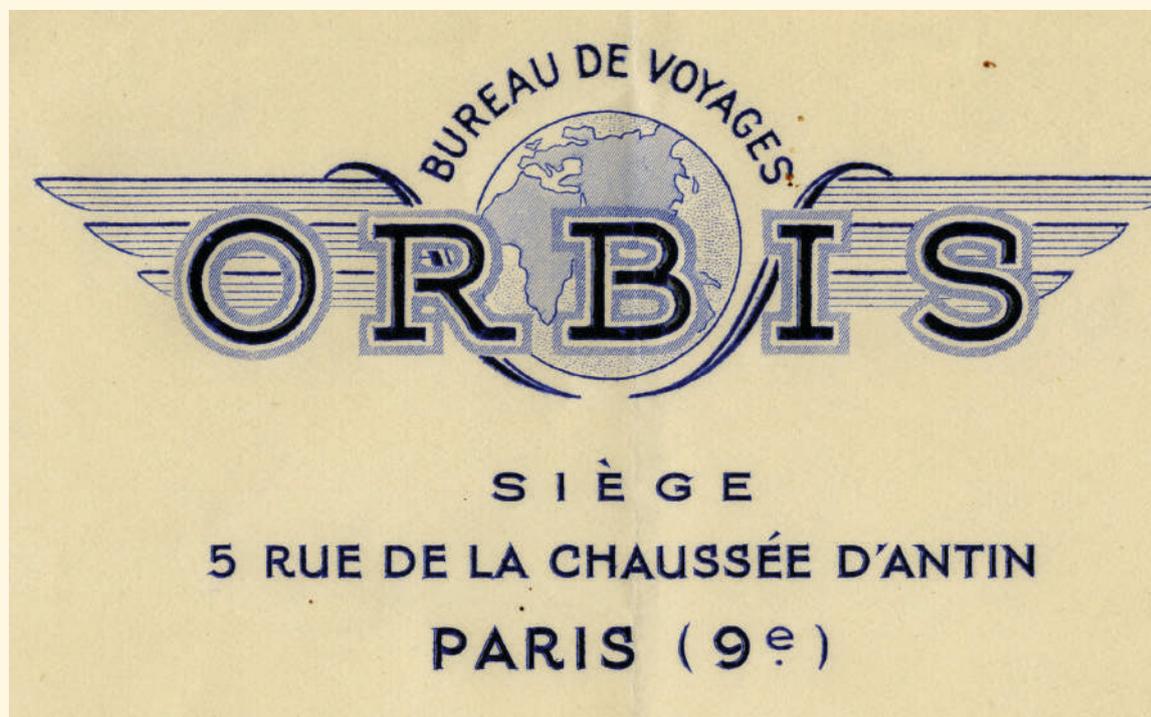
Thème 2 : Évolution des mentalités françaises concernant les travailleurs immigrés (entre-deux-guerres).

À la fin des années 1920 et surtout dans les années 1930, le statut de l'ouvrier étranger évolue. D'abord recherché par les dirigeants des grandes entreprises qui souhaitent augmenter leur main-d'œuvre après la première guerre mondiale, il devient indésirable suite à la crise économique des années 1930.

La loi du 10 août 1932 « protégeant la main-d'œuvre nationale » reflète cette nouvelle vision. Elle fixe un pourcentage maximal de travailleurs immigrés par secteur d'activité. Ces dispositions se traduisent par des licenciements massifs qui obligent parfois les ouvrières et ouvriers étrangers à retourner dans leur pays d'origine.

Face à ce changement d'attitude des politiques vis-à-vis des travailleurs étrangers, des associations, ainsi que certains patrons, font entendre leurs voix pour les défendre.

De l'accueil massif au rejet, comment l'évolution des mentalités se traduit-elle dans le quotidien des populations immigrées ?



Logo de la société de transport Orbis (concessionnaire des chemins de fer polonais), 1935. La société fut chargée du rapatriement des ouvriers d'origine polonaise au début des années 1930.

ANMT, 1994.51.1848, Compagnie des mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt

DOCUMENTS

Thème 2

Document 1 : Recensement du personnel travaillant à la fosse n°1 des mines de Drocourt au 30 novembre 1934, classé par nationalité, fonction, âge et sexe.

Recensement par nationalité, emploi, âge et sexe du personnel occupé par les mines au 30 novembre 1934.

Mines de Drocourt <i>Fosse n°1</i>	FOND								ENSEMBLE FOND								JOUR				Ensemble			
	ABATAGE				MEUBLE				Hommes				Garçons				Femmes				Ensemble			
	de + de 18 ans	de + de 18 ans	Nombre	Nationalité	de + de 18 ans	de + de 18 ans	Nombre	Nationalité	de + de 18 ans	de + de 18 ans	Nombre	Nationalité	de + de 18 ans	de + de 18 ans	Nombre	Nationalité	de + de 18 ans	de + de 18 ans	Nombre	Nationalité	de + de 18 ans	de + de 18 ans		
Personnel																								
Ouvrier																								
Ingénieur Employés & Maîtrise																								
Toutes Catégories																								
TOTAL																								

ANMT, 1994 51 908, Compagnie des mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt.

DOCUMENTS

Thème 2

Document 2 : Fiches d'employé(e)s aux mines de Lens, 1930-1934.

Mines de Lens *Fiche-Situation* N° d'Ordre

Service (1) Nom Electeur (2) Certificat de la Caisse Autonome } série 95 N° 34793

 Tamba MINES DE LENS - 5 NOV 1930 COMITÉ MÉDICAL	Nom Tamba Prénoms Veronica Date de naissance 11 Janvier 1895 Lieu de naissance (homme, dpt) Roumanie Date de mariage Lieu de mariage (homme, dpt) Nationalité Roumaine Naturalisée par Décret de l'Administration d'Anvers (Etat, date) 1928 15.7.30 à Paris Vacciné (avec ou sans succès)	Mari Femme Femme Mari Enfants Garçons Prénoms Date de naissance Fille Prénoms Date de naissance
	1 Service 18 Entrée 15 Octobre 1930 Sortie (1) Matif (2) Force (3) Caractère (4) Epilésies (5) Durée des services Profession (6) Domicile actuel (2) Domicile précédent Dernière patron Prix au Base Ravacine	2 Service 3 Service 4 Service 5 Service

ANMT, 2006 123388, Société des mines de Lens.

Dossier professionnel de Veronica Tamba, employée de la compagnie des mines de Lens.

Sur cette fiche, on voit que Veronica Tamba, d'origine roumaine, a perdu son travail à la compagnie des mines de Lens pour le motif suivant : « papiers non en règle ».

Mines de Lens *Fiche-Situation* N° d'Ordre

Service (1) Nom Electeur (2) Certificat de la Caisse Autonome } série 85 N° 1671

 Lekki MINES DE LENS 11 OCT 1928	Nom Lekki Prénoms Antoine Date de naissance 18 Mars 1885 Lieu de naissance (homme, dpt) Malobez Date de mariage 13 Septembre 1906 Lieu de mariage (homme, dpt) Dakowia Nationalité Polonaise Naturalisée par Décret de l'Administration d'Anvers (Etat, date) 20 27 93 Malobez, 19 9 24 Déclaration d'étranger (Etat, date) 27 10 1915 Pol. G. d. C. N. 12 27 Vacciné (avec ou sans succès)	Mari Femme Femme Wladislawa Enfants Garçons Prénoms Date de naissance Fille Prénoms Date de naissance
	1 Service Entrée Sortie (1) Matif (2) Force (3) Caractère (4) Epilésies (5) Durée des services Profession (6) Domicile actuel (2) Domicile précédent Dernière patron Prix au Base Ravacine	2 Service 3 Service 4 Service 5 Service

ANMT, 2006 114915, Société des mines de Lens.

Dossier professionnel d'Antoine Lekki, employé de la compagnie des mines de Lens d'origine polonaise.

Document 3 : Extrait du roman de Maxence Van der Meersch, *Quand les Sirènes se taisent* (1933).

« Les «pots-au-burre», les Flahutes, dit-on aussi, ce sont les ouvriers flamands qui viennent travailler en France, et s'en retournent le soir en Belgique. Jadis, tous arrivaient pour la semaine entière avec leurs vivres. Ils n'achetaient rien, ne dépensaient pas un sou, vivaient à quatre et cinq dans un garni, et travaillaient avec cette patience courageuse de bête de labour qui caractérise la race ouvrière flamande. À eux les rudes besognes, les tranchées, les terrassements, les pavages ; à eux aussi les places les plus pénibles dans la fabrique, aux chaufferies, aux filatures, aux déchargements... Toujours contents, ils riaient de la peine, avec leur vigueur de gens nourris sainement de choses naturelles et simples, venues tout droit de leur sol. Aussi de tout temps, le peuple de Roubaix-Tourcoing les a-t-il eus en grippe, ces gaillards bruyants et hardis, lents au parler, tenaces à la besogne. Et comme on les voyait autrefois passer la frontière, le lundi matin, débarquer des trains avec leur pain de six livres, leurs œufs, leur lard, et aussi leur fameux pot de beurre, on les avait affublés du surnom patois de «pots-au-burre».

Document 4 : Extrait d'une enquête menée sur les effectifs présents dans les houillères, 1935.

TABLEAU I

VARIATION DES EFFECTIFS - PERSONNEL TOTAL

	FRANCAIS			ETRANGERS			EFFECTIF TOTAL		
	Janvier 1931	Déc. 1934	Réduction %	Janv. 1931	Déc. 1934	Réduction %	Janv. 1931	Déc. 1934	Réd. %
TOTAL.....	181.820	151.924	16,4	119.060	79.755	33,-	300.850	231.679	23,-
NORD & PAS DE CALAIS...	112.961	95.275	15,6	74.582	53.417	28,2	187.543	148.692	20,7
LOIRE.....	15.910	13.524	15,-	7.188	4.557	36,6	23.098	18.081	21,7
GARD HERAULT.....	15.479	13.189	14,7	7.523	5.357	29,7	23.102	18.546	19,7
BOURGOGNE.....	10.158	8.517	16,1	6.100	3.896	36,1	16.258	12.413	23,6
TARN.....	6.869	5.284	23,-	3.335	2.168	44,9	10.804	7.452	31,-
QUEST.....	166	157	5,4	100	52	58,-	266	219	17,6
BOURBONNAIS.....	5.771	4.705	18,4	2.525	2.064	21,2	8.396	6.769	19,3
ISERE.....	1.948	1.697	12,8	1.064	592	44,3	3.012	2.289	24,-
MOSELLE.....	12.558	9.576	23,7	15.313	7.642	51,6	28.371	17.218	39,3

ANMT, 1994 51 723, Compagnie des mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt.

Document 5 : Note adressée à l'ingénieur en chef des mines de Noeux, 1932.

COMPAGNIE DES MINES DE VICOIGNE, NŒUX ET DROCOURT

TRAVAUX DU FOND

Noeux le 23 mars 1932

Note pour Monsieur GUILLEON, Ingénieur en Chef.

N° 226 - 5.000 - 3 - 26 - Béthune, Imp. G. BASIN - 2657

1er convoi de rapatriement d'ouvriers polonais, mardi 22 mars.

Noeux : 85 ouvriers célibataires ou mariés
 famille en Pologne,
Drocourt: 30 ----id----- id ----.

Le total des ouvriers, femmes et enfants rapatriés hier, par les soins des Agences Polexpress, Lubin et le Consulat, approchait près de 700 personnes. Le train spécial était formé de 13 voitures de 60 places, 1 fourgon de bicyclettes et 3 fourgons de bagages, le départ a eu lieu à 21 h 40, avec 10 ' de retard à cause des nombreux bagages à enregistrer.

Le Directeur de l'Agence Polexpress, puis peu après un attaché du Consulat, ont demandé aux ouvriers s'ils avaient bien reçu le certificat de libération de la Cie, la réponse ayant été affirmative, l'attaché du Consulat m'a demandé quelques détails sur le rapatriement des ouvriers. Il m'a laissé entendre qu'on avait bien apprécié au Consulat, la générosité de la Cie qui prenait à sa charge tous les frais de voyage ainsi que l'enregistrement des bagages.

Il m'a raconté que certains industriels de Sedan et du Havre, n'avaient pas eu la même générosité; ils avaient bien payé jusqu'à Lille le voyage de leurs ouvriers étrangers licenciés, mais que pour le rapatriement en Pologne, le Consulat avait dû prendre les frais à sa charge.

Un rédacteur du journal polonais " Narodowiec " de Lens, qui était allé à Drocourt le matin où il avait appris qu'on rapatriait des ouvriers polonais, m'a demandé l'importance de mon convoi, question à laquelle je n'ai pas répondu, en lui faisant comprendre que je ne pouvais pas lui dire. En causant, il m'a dit qu'il avait fait partie d'une délégation polonaise, qui a été reçue lundi 21 et par Mr Pierre Laval, et que ce dernier avait fait comprendre à la délégation, que les ouvriers rapatriés en ce moment, devaient être considérés comme étant en congé, et qu'en ce qui concerne les mineurs, la situation s'améliorerait vers l'automne prochain. Ce rédacteur a convenu que la Cie était généreuse envers les polonais, et que c'était une des rares Cies, où le licenciement des vieux ouvriers polonais avait été fait avec le plus de bienveillance.

Il n'a pas été délégué de vivres de route aux ouvriers, et il n'y a pas eu de réclamation de leur part.

Votre tout dévoué.

J. Ailami

*à Direction Générale
P. Guilleon*

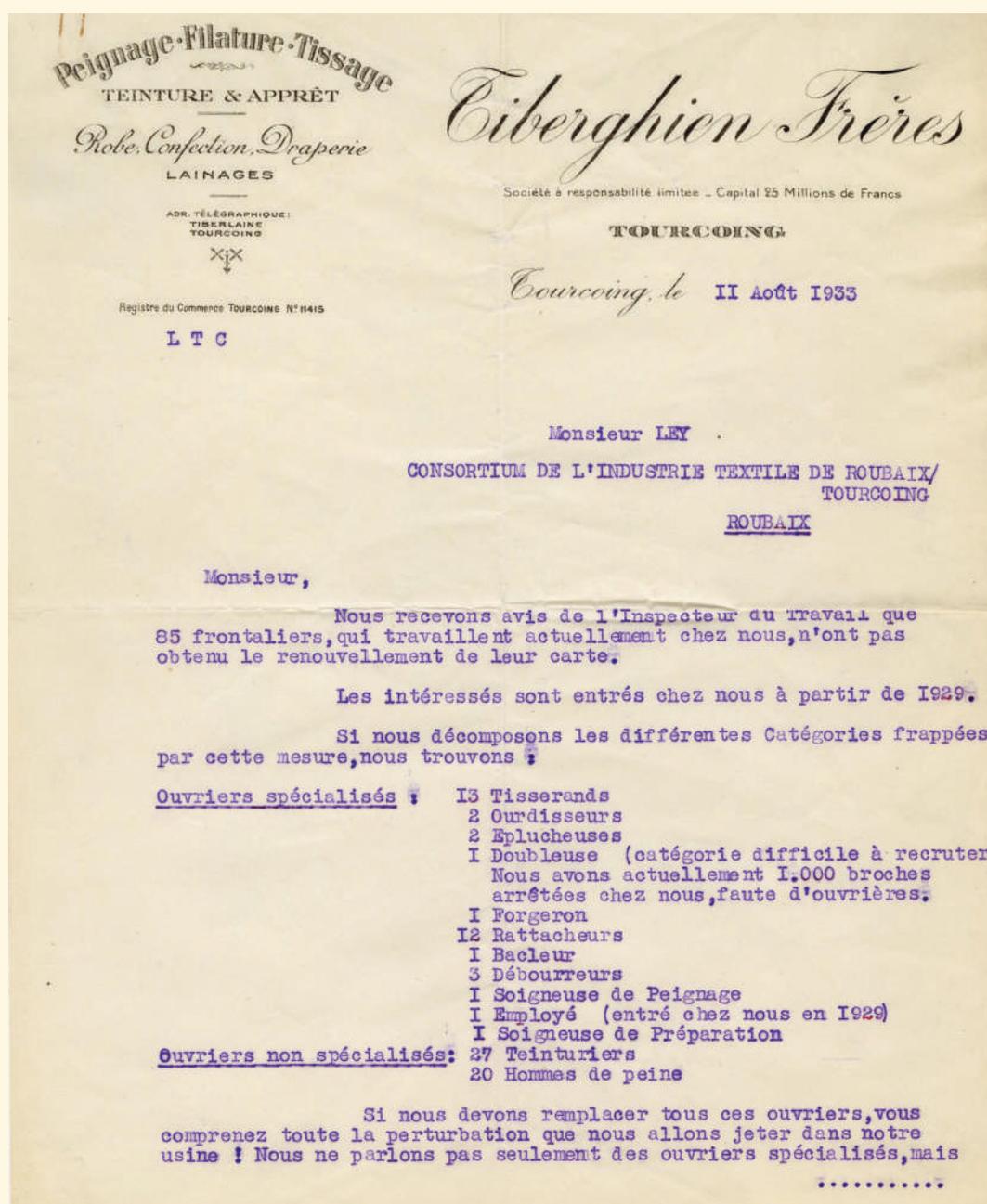
ANMT, 1994-51 907, Compagnie des mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt

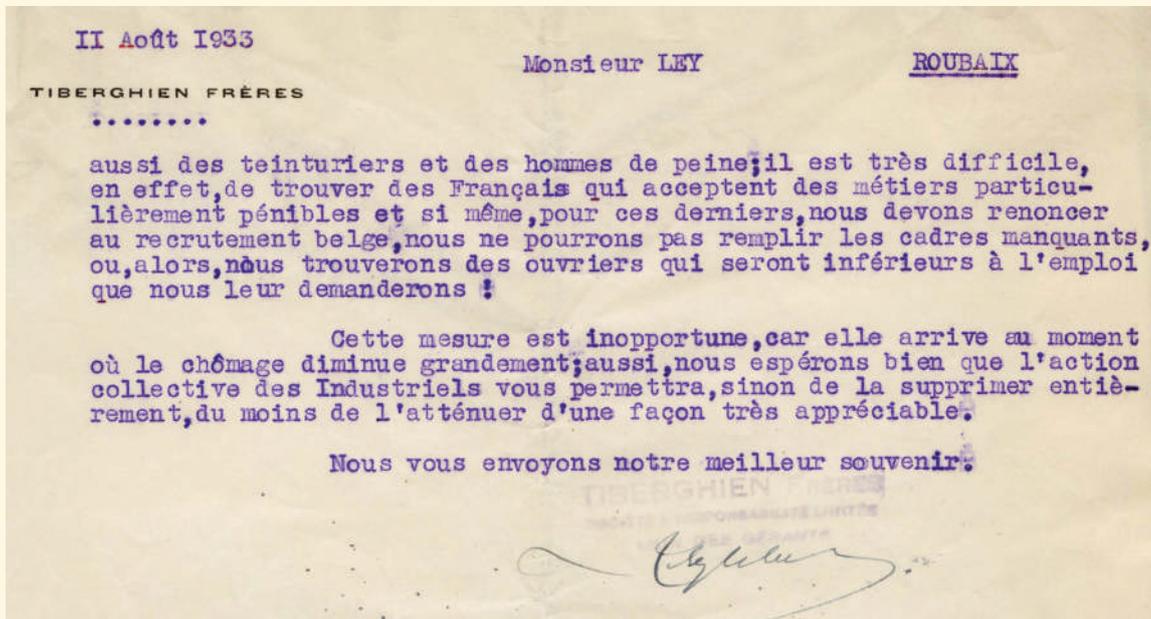
DOCUMENTS

Thème 2

Document 6 : Lettre adressée par l'entreprise textile tourquennoise Tiberghien Frères au consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, 1933.

Pendant l'entre-deux-guerres, pour venir travailler en France tous les jours, les frontaliers belges ont besoin d'une autorisation qui prend la forme d'une carte. Or, comme on le voit dans ce document, dans le contexte des années 1930, ces cartes ne sont pas renouvelées et les travailleurs belges ne peuvent donc plus traverser la frontière.





Document 7 : Extrait d'un tract des Syndicats unitaires de Roubaix, Lannoy, Croix, Tourcoing, Roncq, Halluin, Comines et Wervicq, [1930].

TRAVAILLEURS DE FRANCE ET DE BELGIQUE

ne vous laissez pas diviser !

CAMARADES !

Pendant des années côte à côte, travailleurs de France et de Belgique, vous avez lutté pour défendre votre pain et celui de vos enfants, contre le patronat Textile de Roubaix, Tourcoing, Halluin et environs.

Ensemble, vous avez mené les grandes batailles de 1928 et 1929 dans le secteur de la Vallée de la Lys ainsi qu'en 1930 et 1931. A plus de 100.000 vous avez lutté pendant de longues semaines contre la diminution directe de vos salaires ou sans forme de retenue aux assurances sociales.

Ensemble, vous avez au cours de ces tous derniers mois opposé une résistance farouche aux attaques partielles et nombreuses de vos patrons contre les métiers multiples, les diminutions de salaire ou les heures supplémentaires, chez Richardon, A la Soie, chez Fouan et Motte à Roubaix-Tourcoing, chez Leurent, Dufour et Glorieux à Halluin, Roncq et Bousbecque et au Tissage de Comines.

Vos patrons veulent vous diviser, pour briser votre résistance à leur plan d'esclavage et de misère.

Pour y arriver, les patrons multiplient leurs efforts pour dresser les ouvriers français contre leurs camarades frontaliers.

Ils laissent entendre qu'en renvoyant un certain nombre d'ouvriers Belges, il y aura davantage de travail pour les travailleurs français.

La vérité est toute autre !

Selon, la " Journée Industrielle ", revue patronale, il y aurait eu de 10 à 12 0/0 d'ouvriers frontaliers qui auraient été licenciés ou vu retirer leur carte frontalière. Cela équivaldrait à un nombre de 4 200 ouvriers belges (si nous nous reportons aux statistiques du Consortium lui-même) qui ont été privés de leur gagne-pain, mais est-ce que cela s'est traduit par un réembauchage équivalent d'ouvriers français, dans les usines de la région. Chez Fouan, peignage à Tourcoing, 70 ouvriers belges ont été renvoyés et 4 ouvriers français seulement ont été réembauchés, chez Richardon à Roubaix, le patron a licencié une dizaine d'ouvriers belges et a imposé à ceux qui restaient la conduite des métiers ainsi devenus vacants. A Halluin, chez Defretin, 60 ouvriers frontaliers viennent d'être licenciés, chez Stock une trentaine, chez Sion une centaine et nous verrons bien si ces patrons réembaucheront à la place des ouvriers licenciés, d'autres ouvriers français ou si au contraire, ils n'essaieront pas d'imposer une plus grande production à ceux qui restent.

ANMT, 1996 110 342, Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing.

FICHE QUESTIONS

Thème 2

Document 1

- 1 À quels types de postes sont employées les populations immigrées dans la compagnie des mines de Drocourt ?
À quoi fait référence la catégorie « colonies et protect. » ? Pourquoi ces immigrés sont-ils classés à part ?

Document 2

- 2 Sur ces deux fiches, citez les informations qui permettent d'identifier précisément les individus et donc de surveiller des travailleurs étrangers. Pour quel motif Mme Tamba a-t-elle perdu son travail en 1931 ? Expliquez ce que cela signifie.

Document 3

- 3 Relevez dans le document les passages qui font état d'un racisme des Français vis-à-vis des travailleurs frontaliers belges.

Document 4

- 4 Selon le document, pensez-vous que la loi « protégeant la main-d'œuvre nationale » du 10 août 1932 ait été appliquée à la compagnie des mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt ? Justifiez votre réponse.

Document 5

- 5 Résumez en deux phrases la situation exposée dans le document. Que pensez-vous de la façon dont sont traités les ouvriers polonais ? Justifiez votre réponse.

Document 6

- 6 À quels types d'emplois sont occupés les ouvriers étrangers cités dans le document ? Quelle est la raison invoquée par l'auteur de cette lettre pour conserver les ouvriers travaillant à ces postes ?

Document 7

- 7 Présentez le document (nature, auteur, date, contexte). Quelle idée reçue sur les travailleurs étrangers est combattue ici ? Quels sont les arguments avancés par l'auteur ?

ACTIVITÉ CRÉATIVE !!

Vous êtes dirigeant d'une usine qui emploie de la main-d'œuvre étrangère et apprenez le vote de la loi du 10 août 1932. Vous ne pouvez pas vous permettre de perdre les ouvriers concernés par cette loi et décidez de rencontrer le ministre du Travail et de la prévoyance sociale pour lui expliquer votre position. Grâce aux documents et à vos réponses, rédigez un court texte exposant vos arguments contre l'application de cette loi, puis présentez-le à l'oral.



Question de synthèse : à l'aide de l'ensemble de vos réponses, traitez le sujet suivant : la fermeture du marché du travail en France pendant l'entre-deux-guerres : facteurs et manifestations.